

Séance du 15 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq le quinze septembre à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERNEUIL, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de BERNEUIL, sous la Présidence de Madame Marie-Claude GUETTÉ, Maire.

Présents : Mme GUETTE Marie-Claude, Mme BAUCANNE Brigitte, Mme Françoise BŒUF, M. POITOU Didier, Mme CHAUVIN Elodie, M. CHADEFAUD Emmanuel, M. CHAUVIN Laurent, Mme RAVAIL Carine, Mme VULFIN Elisabeth, M. GUETTE Loïc.

Secrétaire de séance : Mme RAVAIL Carine

Date de convocation : 8 septembre 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Membres → en exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11 Pouvoirs : 0

Délibération n°DCM-2025-25

Délibération relative au classement de la voirie communale suite à la numérisation par l'ATD16

Suite à la numérisation de la voirie par l'ATD16, cette dernière propose la mise à plat de nos données voirie communale ainsi que la réédition de notre tableau et plan d'ensemble. Cette démarche vise à moderniser et à optimiser la gestion de notre réseau routier communal, en assurant une meilleure traçabilité et une mise à jour régulière des informations.

La numérisation de la voirie permet une gestion plus efficace et précise des infrastructures routières, facilitant ainsi la planification des travaux de maintenance et d'aménagement. Elle contribue également à une meilleure communication et à une transparence accrue avec les usagers et les partenaires institutionnels.

Le devis pour cette prestation s'élève à 960 € TTC.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité :

- La commune approuve la proposition de l'ATD16 pour la mise à plat des données voirie communale et la réédition du tableau et plan d'ensemble.
- Le montant de 960 € TTC est approuvé pour cette prestation pour le budget 2026
- Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Marie-Claude GUETTÉ



Résultat du Vote :

- 9 Votes pour
- 2 Abstention (Laurent CHAUVIN, VULFIN Elisabeth)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr



BERNEUIL

116 route de Chillac

16480 Berneuil

N° de Siret : 21160040800010

Devis suivi par : Ronan MEVELLEC

Courriel : rmevellec@atd16.fr

DEVIS N° 2025-73

Objet : Mise en cohérence de la donnée voirie suite à la numérisation

Appuis ponctuels	Qté	Prix unit.	Prix HT	% TVA	Prix TTC
PEDIR - Qualification du statut administratif de la voirie communale	2	400 €	800 €	20 %	960 €

Mise en cohérence des linéaires de voies communales,

Saisie dans le SIG Xmap

Edition du tableau de classement et d'un plan papier à jour

Devis exprimé en journées de prestation. Une demi journée en mairie (à prévoir) en présence des référent.es et le reste de la saisie à l'agence.

NB: Ce travail se fera en concertation avec la commune en partant des données historiques validées par le conseil et sur la base des délibérations prises dans l'intervalle ou à prendre.

Total HT : 800 €

Total TVA : 160 €

Total TTC : 960 €

Fait à Saint-Yrieix-sur-Charente, le 30 juillet 2025

Pour le président et par délégation le directeur ATD16

Signature

Bon Pour Accord,
le Maire M.C Guetta

ATD 16 - L'agence Technique de la Charente

Domaine de la combe - 241 rue des Mesniers - 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

Courriel: contact@atd16.fr - Web: www.atd16.fr - Tel: 05 45 20 07 60

Siren : 200 044 543 - N° TVA Intracommunautaire : FR 73 200044543